



VILLE : BARLIN

NOM DE LA STRUCTURE :

***Multi-accueil « LES CHERUBINS »
Rue Victor Hugo
62620 BARLIN***

PROJET D'ETABLISSEMENT

***Période du 01/01/2017 au 31/12/2020
(4 ans maximum)***

I/ Description de l'établissement

1/ Gestionnaire

Nature juridique : Mairie de BARLIN

Correspondant(s) : Monsieur Gérard PAILLARD, Maire de BARLIN

***Adresse : Rue Franscisco Ferrer
62620 BARLIN***

Téléphone : 03/21/63/14/50

Fax : 03/21/02/94/97

Numéro de SIREN/SIRET : 216 200 832 00014

Nom de la structure : Maison de l'Enfance « Les Chérubins »

***Adresse : Rue Victor Hugo
62620 BARLIN***

Téléphone : 03/21/02/35/54

Fax : NON

Mail : lescherubins62@ orange .fr

Date d'ouverture : 1^{er} Janvier 2001

Nom du responsable de la structure : HOREN Nathalie

2/ Caractéristiques fonctionnelles

A/ Capacité et type d'accueil

Il s'agit d'un multi-accueil fonctionnant en accueil régulier et occasionnel.

Nombre de places : 20 places d'accueil collectif avec :

1 place en accueil d'urgence ;

1 autre peut être réservée aux enfants en situation de handicap ou souffrant d'une maladie chronique ;

L'accueil des enfants dont les parents sont en parcours d'insertion ou bénéficiant de minima sociaux est prévu.

Depuis le 1^{er} Janvier 2015, le Conseil Départemental a donné son autorisation pour un agrément modulé comme suit : 10 places de 7h à 8h

20 places de 8h à 18h

10 places de 18h à 19h.

B/ Les horaires d'ouverture

En accueil régulier et occasionnel : Lundi au vendredi de 7h à 19 heures.

Amplitude d'ouverture hebdomadaire : 60 heures;

Amplitude d'ouverture annuelle : 2688 heures (pour 224 jours d'ouverture en 2015 ;

*Périodes de fermeture éventuelle : 4 semaines en période estivale,
1 semaine aux vacances de Noël.*

C/ Les conditions d'admission

Age des enfants : 2 mois à 6 ans, de 4 à 6 ans sous certaines conditions

Lieu de résidence (éventuellement) : Barlin en priorité et les communes avoisinantes dans la mesure des places disponibles

Rythme de l'accueil :

En accueil régulier : Un contrat est établi avec les parents en fonction de leurs besoins. L'activité professionnelle des parents ne doit en aucun cas être exigée.

En accueil occasionnel : Les places ne sont pas réservées sur du long cours. Il est simplement possible de le faire d'une semaine à l'autre pour varier les créneaux horaires et ainsi de satisfaire un maximum de demandes.

Gestion des refus : Refus au-delà de 22 enfants présents dans la structure selon le décret du 7 Juin 2010.

d/ Avis ou autorisation d'ouverture du Conseil Départemental

Date : 8 Janvier 2001 modifié en Janvier 2005, en Janvier 2007 puis en Janvier 2013.

Capacité : 20 places

Modalités d'accueil : accueil collectif occasionnel et régulier.

Age des enfants accueillis : 2 mois à 6 ans.

II/ Compétences professionnelles mobilisées

LE PERSONNEL

Qualification, statut et nombre (ETP)

<i>PERSONNELS</i>	<i>NOM</i>	<i>QUALI- - FICATION</i>	<i>STATUT</i>	<i>ETP</i>
<i>Responsable</i>	<i>HOREN Nathalie</i>	<i>Infirmière- Puéricultrice</i>	<i>Titulaire</i>	<i>100%</i>
<i>Adjointe</i>	<i>MUSTIN Christine</i>	<i>Educatrice de Jeunes enfants</i>	<i>Titulaire</i>	<i>100%</i>
<i>Encadrement des enfants</i>	<i>HOULIEZ Aurélie</i>	<i>Educatrice de jeunes enfants</i>	<i>Titulaire</i>	<i>100%</i>
	<i>REMY Amandine</i>	<i>Auxiliaire de puériculture</i>	<i>Titulaire</i>	<i>100%</i>
	<i>BARROIS Géraldine</i>	<i>Employée de Service</i>	<i>Titulaire</i>	<i>100%</i>
	<i>WALCZAK Odette</i>	<i>Employée de service</i>	<i>Titulaire</i>	<i>100%</i>
	<i>POIRET Amandine</i>	<i>Employée de service</i>	<i>Titulaire</i>	<i>100%</i>

***Taux d'encadrement : 1 personne pour 5 enfants qui ne marchent pas
1 personne pour 8 enfants qui marchent.***

III/ PROJET EDUCATIF ET SOCIAL

(Tient compte de l'enfant dans son environnement)

I/ CARACTERISTIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

Le multi-accueil « LES CHERUBINS » se situe à BARLIN, commune du Pas-de-Calais de l'ancien bassin minier.

L'établissement se trouve au centre de la commune, en lieu et place de l'ancien presbytère juste aux pieds de l'église.

A proximité, se situent la Mairie, le commissariat de Police, la médiathèque, la salle des fêtes et divers commerces.

L'accès peut se faire par deux rues et les parents peuvent se garer très facilement.

Quatre écoles maternelles sont réparties sur le territoire de la commune.

Une piscine, des salles de sports et des terrains de jeux font partie des équipements sportifs.

Les parents peuvent consulter le médecin de PMI lors de sa permanence au dispensaire et aussi avoir des renseignements au Relais Assistantes Maternelles en ce qui concerne un accueil familial.

Sur le plan de l'habitat, les barlinois résident en majorité en maison individuelle plutôt qu'en immeuble collectif. Ils sont plus majoritairement locataires (54.6%) que propriétaires. Ce qui s'explique en raison de nombreuses maisons des cités minières qui ont été rénovées.

Sur le plan du public, Barlin compte 7617 habitants selon les chiffres de l'INSEE et les sources Artois Comm., 2012) dont 39.7% ont moins de 30 ans. 61.6% des foyers fiscaux sont non-imposables soit 2564 foyers sur un total de 4165. Le taux de chômage des 15 à 64 ans est de 16.8% contre 16.2% pour la région des Hauts de France.

45.1% des femmes de moins 30 ans sont au chômage.

Il y a 369 familles monoparentales.

Le revenu net moyen annuel pour la commune est de 16250 euros contre 16819 euros pour la région en 2011.

*1702 ménages sont bénéficiaires de l'allocation familiale,
306 ménages monoparentaux sont bénéficiaires de l'allocation familiale,
583 ménages sont bénéficiaires de l'APL,
511 ménages sont bénéficiaires du RSA.
En 2014, il y avait 315 enfants scolarisés en sections de maternelle, répartis
dans 4 écoles communales.*

*La commune s'est dotée d'une halte-garderie pour satisfaire un maximum de
familles en permettant aux femmes soit d'avoir une activité professionnelle
pour certaines, soit pour celles qui ne travaillent pas de s'octroyer des
moments à elles.*

*L'apprentissage de la vie en collectivité des plus jeunes enfants avant l'entrée
en maternelle est toujours un objectif majeur.*

2/CONSTAT

Faisons un peu d'histoire :

*Janvier 2001, la commune de Barlin se dote avec l'aide de la CAF, d'une
halte-garderie d'une capacité d'accueil de 20 places.*

*Peu à peu, les familles ayant quelques réticences à confier leur enfant en
collectivité se familiarisent avec la structure et le personnel.*

*Avec le temps, la fréquentation s'est accrue et les besoins en accueil régulier
se sont vite fait sentir.*

*En 2005, une première modification de l'agrément a été acceptée par le
Conseil Général devenu depuis Conseil Départemental.*

*Elle a coïncidé avec la mise en application de la P.S.U. (Prestation de Service
Unique). Cet agrément se répartissait en 10 places en accueil régulier et 10
places en accueil occasionnel.*

*Devant une demande en constante augmentation en accueil régulier, une
seconde modification d'agrément a été faite en 2007. Le multi-accueil se
répartit alors en 15 places en régulier et 5 places en occasionnel.*

*En 2013, une nouvelle circulaire émanant de la CNAF précisait les
définitions des divers types d'accueil et les obligations liées à leur
fonctionnement.*

Nous avons donc obtenu une nouvelle autorisation de fonctionnement du Conseil Départemental pour 20 places de multi-accueil à répartir entre les différents types d'accueil au grès des besoins. Il est obligatoire de réserver 1 place d'urgence et 1 place pour un enfant dont les parents sont en parcours d'insertion sociale et professionnelle.

L'accueil des enfants en situation de handicap ou souffrant d'une maladie chronique doit être prévu.

A cette époque, nous fournissons les couches et les repas à tous les enfants . Le calcul du tarif et la mensualisation des contrats d'accueil régulier sont réalisés en respectant les directives de la circulaire.

L'évolution de la fréquentation en 2015 a fait l'objet d'une demande d'agrément modulé qui a été accordée par le Conseil Départemental. Nous accueillons donc 10 enfants de 7h à 8h, 20 de 8h à 18h et 10 de 18h à 19h.

3/PROJET SOCIAL

La commune de Barlin désire que le multi-accueil s'intègre dans son environnement social. Les besoins de la population barlinoise sont à ce propos recensés afin d'y apporter des réponses adaptées.

La mixité sociale et l'accueil des familles fragilisées (pour lesquelles le tarif horaire est inférieur à 1 euro) font partie des priorités de notre structure.

Il est rappelé que l'activité professionnelle des parents n'est en aucun cas un critère dans l'attribution d'une place.

En ce qui concerne l'accueil des enfants non scolarisés de moins de 4 ans à la charge de personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle, le règlement de fonctionnement prévoit une place afin de leur permettre de prendre un emploi, de créer une activité ou de participer aux actions d'accompagnement professionnel qui leur sont proposées.

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) qui gère ces dossiers peut nous contacter pour organiser un accueil de ce type.

La commune de Barlin a le devoir de porter les valeurs de la République Française dans tous les services dont elle a la charge. C'est pourquoi, une charte de la laïcité a été adoptée. Elle est affichée pour tous dans nos locaux.

4/ LE PROJET EDUCATIF (concerne l'enfant)

OBJECTIFS :

Le personnel du multi-accueil veille à la santé, à la sécurité, au bien-être et au développement des enfants qui lui sont confiés. Il concourt à l'intégration sociale de ceux de ces enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique. Il apporte son aide aux parents afin que ceux-ci puissent concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale. Dans le respect de l'autorité parentale, il contribue également à leur éducation. (Décret du 7 Juin 2010)

Le multi-accueil est un lieu public d'accueil des enfants pendant le temps d'absence de leurs parents.

Il importera donc prioritairement de le rendre le plus vivant et le plus riche possible et de créer un univers adapté à chaque enfant et à chaque âge.

L'essentiel du travail de l'équipe est de favoriser les contacts humains, vivants, chaleureux, pour que chacun, enfant et adulte, prenne plaisir à venir et à se retrouver.

Le multi-accueil correspond à une demande d'accueil occasionnelle ou régulière.

Le respect du rythme de vie de chaque enfant est le fil conducteur de notre structure. En ce qui concerne les repas, les siestes, les activités, chaque enfant évolue selon son propre rythme et ses envies.

Pour les activités, chaque année, l'équipe choisit un thème et décline celui-ci en jeux, activités manuelles ou artistiques selon le calendrier.

L'ensemble de l'équipe désire offrir à chaque enfant, en plus des soins, un accueil favorisant un développement psychomoteur et affectif, un épanouissement et un bien-être satisfaisant.

Grandir dans un environnement bienveillant permet d'acquérir une confiance en soi et une autonomie qui feront de nos « petits chérubins » de futurs adultes équilibrés et responsables.

Travaillons donc pour les futures générations et un monde de demain où il fera bon vivre !

ORGANISATION D'UNE JOURNEE

- *Accueil échelonné*
- *jeux libres*
- *collation vers 9h*
- *sieste dans la matinée suivant le rythme des enfants*
- *changes des couches, apprentissage de la propreté*
- *activité dirigée et jeux libres*
- *à partir de 11h, déjeuner*
- *sieste pour la plupart des enfants toujours suivant le rythme de chacun*
- *changes des couches, passages aux toilettes*
- *vers 15h, goûter*
- *jeux libres*
- *départ échelonné*

Après le départ des enfants, commence alors le rangement du matériel, du linge et l'entretien de la structure.

L'ACCUEIL

DEFINITION

L'accueil est la façon de se présenter et de recevoir l'enfant et la personne qui l'accompagne.

CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION

Sont accueillis, les enfants de 2 mois à 6 ans ainsi que la personne qui les accompagnent (parent, membre de la famille, assistante maternelle ou familiale). Les personnes autorisées doivent être obligatoirement majeures.

BESOINS

- *L'enfant a besoin de se sentir sécurisé pour pouvoir passer le plus sereinement possible l'étape de la séparation avec le parent ;*
- *Les parents doivent être dans un climat de confiance vis à vis de l'équipe et de tout ce qui va se passer pendant le temps d'accueil. Une ambiance sereine et détendue est ressentie par l'enfant qui vivra mieux cette étape ;*
- *Le personnel doit avoir un discours uniforme auprès de tous les parents pour être crédible.*

ENJEUX

Du bon déroulement de l'accueil dépend le déroulement de tout le temps d'accueil. C'est à dire qu'il y aura moins de pleurs et que les enfants évolueront plus aisément et participeront plus volontiers aux activités proposées.

REGLEMENTATION

*Pour le taux d'encadrement : 1 personne pour 8 enfants qui marchent,
1 personne pour 5 enfants qui ne marchent pas*

OBJECTIF ET CRITERES DE SUCCES

Que l'enfant s'adapte au mieux et au plus vite au personnel et à la structure pour qu'il profite au maximum de tout ce qui lui est proposé en collectivité. La qualité de l'accueil est primordiale pour la réussite de la séparation parent/enfant.

Critères de succès :

- *une grande disponibilité du personnel,*
- *de la patience,*
- *de la douceur.*

CONTRAINTES DE L'ENVIRONNEMENT

- *pas de personne de référence ;*
- *configuration des locaux en espace de vie unique.*

MOYENS

- *l'ensemble du personnel ;*
- *visite avec le parent au moment de l'inscription ;*
- *période d'adaptation avec des temps courts au début avant d'envisager des périodes d'accueil plus longues.*
- *transmissions orales concernant l'enfant. Des transmissions écrites avec les parents sous forme de fiches de liaisons sont à l'étude.*

DEROULEMENT

A l'arrivée : L'accompagnant ôte le manteau de l'enfant et change les chaussures pour mettre des chaussons ou laisser en chaussettes.

Les effets personnels peuvent être laissés au vestiaire de l'entrée ou dans un casier pour les enfants en accueil régulier.

Dans le couloir, il est possible de lire ce que va manger l'enfant le midi.

L'accueil se fait au portillon. Il est demandé pour des raisons d'hygiène et de sécurité évidentes de limiter l'accès à 1 personne. Les frères et sœurs et autres personnes sont priés d'attendre dans le hall d'entrée.

Il n'y a pas de référent en raison du nombre de personnel et de la configuration des locaux.

Une personne de l'équipe se détache du groupe pour accueillir l'enfant et l'accompagnant.

A la barrière, après les salutations d'usage, les informations parent/personnel s'échangent oralement. Le parent remet la fiche de transmissions du jour qui aura été remplie à domicile ainsi que la pochette plastique au nom de l'enfant.

Quelques mots de réconfort sont parfois utiles afin de faciliter la séparation.

L'enfant est alors guidé vers le groupe. Il est présenté. On lui propose, en fonction de l'heure d'arrivée et de son âge, une activité ou de s'installer à table ou une sieste si le besoin s'en fait sentir.

Au départ : L'accompagnant se présente toujours au portillon. Les objets personnels de l'enfant sont rassemblés (tétine, doudou, vêtement).

Un membre du personnel le rejoint avec l'enfant pour l'échange de transmissions orales. La fiche sur laquelle toutes les informations ont été écrites tout au long de l'accueil est rangée dans la pochette avec une fiche vierge pour la prochaine fois.

L'accès à la salle de vie où évoluent le groupe d'enfants n'est autorisé au parent que pendant la période d'adaptation. Il est alors demandé de mettre des sur-chaussures qui se trouvent dans le hall d'entrée.

L'ADAPTATION

DEFINITION

Période durant laquelle l'enfant se familiarise avec la structure, le personnel, les autres enfants et les diverses activités proposées.

CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION

Tout enfant de 2 mois à 6 ans qui va fréquenter la structure pour la première fois.

BESOINS

- *une certaine disponibilité des parents et du personnel ;*
- *de la patience, de la persévérance ;*
- *de la douceur.*

ENJEUX

De la qualité de cette phase d'adaptation dépend la façon dont va se comporter l'enfant le reste du temps d'accueil.

REGLEMENTATION

*Le règlement intérieur incite vivement les parents à respecter cette phase importante. Il convient donc de commencer par de courtes périodes en leur présence puis en laissant l'enfant seul progressivement.
Cette période est gratuite.*

OBJECTIF ET CRITERES DE SUCCES

- *diminuer au maximum l'angoisse des enfants lors de la séparation ;*
- *diminuer les pleurs des enfants ;*
- *établir une relation de confiance entre les parents et l'équipe d'encadrement des enfants ;*
- *établir une relation de confiance entre l'enfant et l'équipe ;*
- *meilleure connaissance de l'enfant par l'équipe.*

CONTRAINTES

Manque de disponibilité dans l'emploi du temps des parents.

MOYENS

Information des parents lorsqu'ils viennent retirer un dossier afin qu'ils puissent s'organiser.

Information écrite par le règlement intérieur.

DEROULEMENT

1°/ Accueil occasionnel

On propose au parent de rester avec son enfant le temps qu'il désire afin de le voir évoluer dans la structure.

La deuxième fois, le parent peut quitter l'enfant le temps de faire un achat ou de se rendre à un rendez-vous, tout ceci ne devant pas excéder une heure.

Si tout s'est bien passé, on peut alors envisager des périodes d'accueil plus longues. Il faut en fait que l'enfant comprenne que son parent va de toute manière revenir le chercher et qu'il n'a pas été abandonné. Ainsi rassuré, il aura l'esprit plus libre et pourra plus sereinement participer aux activités.

On insiste auprès du parent sur l'importance de l'objet de transition (doudou, tétine, objet fétiche).

Pour l'équipe, c'est l'occasion de recueillir des informations importantes sur les habitudes et le rythme de vie de l'enfant (repas, sieste, composition de la famille, soins particuliers, P.A.I.,...).

Si pour des raisons diverses, l'enfant ne fréquente plus la structure pendant un certain temps on conseille aux parents de reprendre la phase d'adaptation.

2*/ Accueil régulier

L'adaptation se déroule sur une semaine avant le début du contrat.

L'adaptation doit être progressive. On conseille aux parents de confier leur enfant 1/2 heure pour finir par une journée complète. L'important pour l'enfant à qui l'on change brutalement tous les repères (nouveaux visages et nouveaux locaux, environnement différent) est d'avoir pris au moins un repas et fait une sieste de bonne qualité au cours de cette semaine.

Cette période est aussi importante pour les parents et notamment la maman qui a vécu son congé maternité de 2 mois 1/2 avec son enfant et qui reprend une activité salariée ou non. C'est en effet l'occasion d'instaurer un climat de confiance mutuelle. Ainsi, la reprise du travail se fait plus facilement.

Les heures réalisées pendant cette semaine ne sont pas facturées.

Dans tous les cas, un seul parent est autorisé à entrer dans la salle de vie avec l'enfant. Il devra alors mettre des sur-chaussures.

Une information sera donnée sur les transmissions orales et écrites avec la présentation de la pochette et les fiches journalières.

LE CHANGE

DEFINITION

Soin d'hygiène qui consiste à changer la couche d'un enfant n'ayant pas encore acquis la propreté afin de préserver l'intégrité de la peau au niveau du siège.

CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION

Tous les enfants dont la propreté n'est pas encore acquise.

BESOINS

Les couches et les divers produits de soins d'hygiène.

ENJEUX

Le bien-être et le confort des enfants.

REGLEMENTATION

Par convention avec la C.A.F., le multi-accueil a pour obligation de fournir les couches et les produits d'hygiène.

En cas d'allergie ou de choix différent des parents, ceux-ci devront fournir le matériel sans déduction financière sur la facture possible.

OBJECTIF ET CRITERES DE SUCCES

Prévenir l'apparition d'un éventuel érythème fessier.

Critères de succès : - effectuer des changes fréquents,

- une bonne connaissance des produits de soins d'hygiène.

CONTRAINTES

*Le temps de change ne peut pas être planifié dans la journée ;
Perturbation dans le déroulement d'une activité quand un agent doit se détacher pour réaliser le soin.*

MOYENS

Le personnel

Le matériel fourni par la structure rangé dans des paniers identifiés au prénom de l'enfant.

Formation des élèves en stage dans la structure.

DEROULEMENT

Pas de personne de référence.

Les changes se font aussi souvent que nécessaire, en fonction du temps de présence de l'enfant et au moins une fois avant son départ de la structure ou sur indication des parents.

Un lavage hygiénique des mains doit être effectué avant et après chaque change.

On adapte le soin en fonction de l'état cutané du siège :

Si la peau est saine, on nettoie et on sèche avant de remettre une couche,

Si la peau est un peu irritée, on applique une crème nourrissante,

Si l'érythème est important, on applique de l'éosine aqueuse pour sécher avant de remettre de la pommade.

Pendant toutes ces étapes, il faut bien sûr prévenir l'enfant et communiquer avec lui afin d'obtenir sa cohésion et sa participation.

APPRENTISSAGE DE LA PROPRETE

Dès que l'enfant sait marcher et en mesure de contrôler ses sphincters, on peut alors envisager l'apprentissage de la propreté.

C'est une décision qui est prise en concertation avec les parents.

Si l'enfant porte encore des couches :

On enlève la couche

On lui propose sans le forcer de l'installer sur le pot ou sur les toilettes

On attend avec lui et on le félicite quelque soit le résultat

On lui remet ensuite soit une couche soit une culotte.

Si l'enfant ne porte plus de couches :

Il s'installe sur le pot ou sur les toilettes adaptées à sa taille.

La fréquence du passage aux toilettes dépend du nombre d'enfants et de la demande de chacun.

Ce moment est également l'occasion d'apprendre aux enfants à se laver les mains.

Tout change ou passage aux toilettes doit être noté sur les transmissions (tableau et fiche) afin de renseigner le plus fidèlement possible les parents à leur retour (fréquence et nature des selles par exemple).

Pendant la période d'adaptation :

On propose au parent qui accompagne de réaliser le change en présence d'un membre du personnel et la séance suivante, on réalise le change en intervertissant les personnes.

Pour l'enfant, il y a comme une passation de pouvoir et il en sera plus détendu.

LES REPAS

DEFINITION

Moment pendant lequel chaque enfant va satisfaire son besoin de manger.

CARACTERISTIQUE DE LA POPULATION

Les enfants de 2 mois à 6 ans.

BESOINS

En fonction de leur âge, les enfants seront confortablement installés soit dans un transat, un relax ou assis sur une chaise à table.

Les repas sont adaptés à l'âge et aux goûts des enfants (quantité, texture). Ils sont fournis par la structure sauf cas d'intolérance ou allergie alimentaire.

ENJEUX

Le bien-être et la croissance staturo-pondérale harmonieuse des enfants.

REGLEMENTATION

Les repas, collations, goûters et boissons sont fournis par la structure selon le règlement de fonctionnement et la convention signée avec la C.A.F..

En ce qui concerne le lait infantile, la structure fournit une marque. Si les parents en préfèrent une autre, charge à eux de nous la procurer.

Même chose en ce qui concerne les biberons et tétines.

OBJECTIF

Satisfaire le besoin de s'alimenter de chaque enfant selon son rythme, ses habitudes en favorisant le plus possible son autonomie.

CONTRAINTES

Les assiettes industrielles n'apportent pas toujours entière satisfaction en matière d'apprentissage du goût et des quantités.

MOYENS

Biberons : *Le lait maternel prélevé à domicile et transporté dans les règles d'hygiène strictes et de transport en respectant la chaîne du froid est accepté.*

Lait infantile 1^{er}, 2^{ème} âge ou de suite puis lait de croissance.

Les pots de légumes, fruits, légumes/viande ou poisson *en fonction de l'âge de chaque enfant et sur indication des parents.*

Les assiettes industrielles.

Les desserts à base de lait infantile nature ou aux fruits.

Les compotes.

Le fromage, les fruits frais et le pain, les biscuits.

DEROULEMENT

Pas de référent mais on respecte les préférences de certains enfants qui mangent mieux avec une personne plutôt qu'une autre.

Le petit-déjeuner doit être pris à la maison. Exception faite pour les enfants ayant eu un biberon la nuit et dont la prise des repas se trouve décalée.

Collation de 9h : *il s'agit d'un encas léger (biscuit, brassé, fromage, fruits, jus de fruits) afin de ne pas couper l'appétit de l'enfant lors du déjeuner.*

Déjeuner : *on commence le service vers 11 heures par les repas des plus jeunes enfants, ceux arrivés le plus tôt dans la matinée et ceux qui sont susceptibles de repartir avant midi.*

Il existe un cahier d'habitudes alimentaires et d'intolérances alimentaires pour aider le personnel à gérer au mieux ce moment important de la journée.

*Les enfants autonomes sont installés à table munis d'un tablier pour ne pas se salir. L'adulte qui les accompagne déjeune en même temps. On donne le plat, le pain et ensuite le dessert en fonction de l'appétit en n'oubliant pas de donner de l'eau.
Cette phase dure environ jusqu'à 12h30 /13h.*

Goûter : il débute après le lever de sieste vers 15h-15h30 en fonction des indications des parents et de l'heure de départ de chaque enfant. Il s'agit de desserts lactés, de compotes, de pots de fruits ou de fruits frais, de biscuits ou de gâteaux.

Les goûters d'anniversaire sont organisés à ce moment-là.

A la fin du repas, chaque personne qui a encadré les enfants remplit les fiches de transmissions.

TEMPS ET ESPACE DE REPOS

DEFINITION

En fonction du rythme, des besoins et de l'âge de chaque enfant, période durant laquelle le personnel s'organise pour répondre au besoin de sommeil.

CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION

Enfants de 2 mois à 6 ans suivant leurs besoins en matière de sommeil.

BESOINS

Plus l'enfant est jeune (entre 3 mois et 1 an), plus son besoin de sommeil est important.

Dans une journée, un enfant de moins d'un an fera au moins une sieste le matin et une dans l'après-midi.

Ensuite, en fonction des besoins de chaque enfant et de sa participation aux activités, la sieste du matin disparaît pour ne garder que celle de l'après-midi.

Le temps de repos se fait aussi sur indication des parents.

ENJEUX

Parce qu'un enfant fatigué est chagrin, énervé, agressif, il est primordial d'accorder une importance particulière à la qualité de son sommeil.

REGLEMENTATION

La période de repos doit se faire sous la surveillance d'un membre du personnel.

Dans notre établissement, une personne reste en effet auprès des enfants jusqu'à leur endormissement et va les rechercher au fur et à mesure des réveils puisque le dortoir est contigu à la salle de vie.

OBJECTIF

Que chaque enfant puisse se reposer en fonction de son rythme et ses besoins.

CRITERES DE SUCCES

*Bonne installation dans le calme et dans un lit confortable.
Respect des habitudes d'endormissement.*

CONTRAINTES DE L'ENVIRONNEMENT

*Au début de la fréquentation dans notre structure, le fait de se trouver dans un lieu inconnu peut être un obstacle.
Le bruit causé par les arrivées et les départs d'enfants peut également être perturbant.*

DEROULEMENT

Pas de personne de référence sauf si l'enfant a plus d'affinité avec un membre du personnel.

Attribution d'un lit adapté à l'âge de l'enfant dans le dortoir en évitant de le changer de place pour ne pas perturber ses repères.

Possibilité pour les parents d'aménager le lit : avec une gigoteuse , un mobile, une peluche,...

S'informer auprès des parents sur les habitudes d'endormissement de leur enfant : doudou, tétine, musique,...
Voir si l'enfant a besoin d'une présence pour s'endormir ou non.

Une personne de l'équipe reste auprès des enfants jusqu'à l'endormissement.

On note sur la fiche de transmissions : l'heure de l'endormissement et du réveil pour en informer les parents lors du départ.

L'ENFANT MALADE

Si un enfant est souffrant pendant le temps d'accueil (température élevée, diarrhées, vomissements,...), on prodigue les soins de base nécessaire (le déshabiller, changer la couche ou les vêtements s'ils sont souillés,...). La température est prise à l'aide d'un thermomètre frontal. En cas de doute, la température anale pourra être prise également. Les protocoles de soins ou d'urgence élaborés par le médecin référent de la structure seront appliqués en cas de nécessité (hyperthermie, poussée dentaire).

La directrice téléphone à l'un des deux parents pour le prévenir, qu'il puisse s'organiser pour venir rechercher son enfant et prendre un rendez-vous chez le médecin ou le pédiatre.

En cas d'urgence, de doute ou d'incapacité à joindre les parents ou le médecin référent, la directrice ou la personne chargée de la continuité de la fonction de direction appellera le SAMU en téléphonant au 15.

S'il s'agit d'une maladie contagieuse, la directrice dispose d'un pouvoir d'appréciation selon les symptômes de l'enfant (fièvre, toux, troubles digestifs, éruption cutanée,...). En effet, les premiers jours et pour son bien-être, il sera plus sage de garder l'enfant au chaud à domicile. En cas de doute, la directrice pourra faire appel au médecin attaché à la structure qui lui indiquera la conduite à tenir.

Le règlement ne prévoit pas de jour de carence, par conséquent, pour les enfants ayant un contrat d'accueil régulier, il sera demandé aux parents de fournir un certificat médical pour déduire les journées d'absence sur la facture.

Les parents ont la possibilité de faire intervenir un professionnel de santé de leur choix (ex : kinésithérapeute) au sein de la structure. Cela permet d'éviter une rupture des soins la semaine ou des soins tard le soir.

Tous les renseignements seront aussi consignés sur le cahier et la fiche de transmissions.

LA PRISE DE MEDICAMENTS

L'administration de médicaments ne pourra se faire pendant le temps d'accueil que sur présentation de l'ordonnance médicale en cours de validité par les parents.

*La puéricultrice suit les indications qui y sont mentionnées (dosage, fréquence des prises, mode d'administration, durée du traitement).
Les parents doivent donner les médicaments dans l'emballage d'origine sur lequel le prénom de l'enfant sera noté.*

La prise de médicaments peut être considérée comme un acte de la vie courante, par conséquent, la puéricultrice peut alors, en cas d'absence, déléguer ce soin à toute personne n'ayant pas émis de refus. Sa responsabilité reste néanmoins entière.

Les prises du matin et du soir doivent être données par les parents.

Pour éviter tout oubli, les prises de médicaments sont mentionnées sur le tableau blanc de la tisanerie. Mais pour respecter la confidentialité, on ne notera pas le nom des médicaments afin que les parents qui ont accès à cette pièce ne puissent « étiqueter » l'enfant en question.

*Par exemple : LUCAS : Sirop X ml ou 1 cuillère à café à midi,
Soins de nez ou d'yeux matin et après-midi,
Si homéopathie : X granules à midi par exemple.*

*Toute prise de médicaments doit être mentionnée sur la fiche de transmission
Et signalée lors du départ de l'enfant.
Les médicaments, sauf indication contraire, sont restitués chaque jour aux parents.*

LES ESPACES RESERVES

AUX DIFFERENTES ACTIVITES

(Voir le plan de la structure)

LA SALLE D'ACTIVITES OU SALLE DE VIE

Lieu de vie unique qui peut être divisé en deux par un système de cloisons mobiles.

Dans ce lieu, le personnel propose aux enfants des activités d'éveil (puzzles, dominos, jeux de loto,...), des activités manuelles (dessin, peinture, pâte à modeler, collage de gommettes,...). Il y a également des modules en mousse et divers matériels (tunnels, tapis, pierres de rivière,...) pour favoriser la motricité.

Un coin doté d'une petite cuisine, d'une table à langer avec des poupées, favorise les jeux d'imitation.

LA SALLE DE REPAS

Les enfants sont installés en fonction de leur âge pour les repas : fauteuil d'allaitement pour les biberons, transats, chaises hautes, chaises munies d'une tablette et assis à table pour les enfants autonomes.

Les temps de repas sont : la collation à 9h, le déjeuner de 11h à 12h30 environ et à partir de 15h pour le goûter.

LE COIN LECTURE

Un coin a été aménagé dans la salle d'activités à cet effet. Son équipement à base de tapis de mousse en escalier en fait un lieu idéal pour la lecture, les marionnettes, l'écoute de la musique et l'expression corporelle.

LES DORTOIRS

Ils jouxtent la salle d'activités.

Ils peuvent aussi être divisés en deux par une cloison mobile.

LA SALLE DE CHANGE

C'est une pièce vitrée qui donne vue sur la salle d'activités. Cela permet la surveillance des enfants en activité tout en réalisant un soin.

LES ACTIVITES LIBRES

DEFINITION

Période durant laquelle chaque enfant peut laisser libre cours à son imagination et à sa créativité tout en étant toujours sous la surveillance d'un membre de l'équipe.

CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION

Enfants de 6 mois à 6 ans.

BESOINS

*Manipulation d'objets afin d'affiner la préhension,
Se mouvoir,
Stimulation de l'imaginaire,
Développement du langage,
Confiance en soi.*

REGLEMENTATION

Le taux d'encadrement est de :

1 personne pour 5 enfants qui ne marchent pas ;

1 personne pour 8 enfants qui marchent.

OBJECTIF

*Favoriser la créativité des enfants tout en leur laissant une certaine liberté.
Favoriser le développement psychomoteur et relationnel entre enfants et avec les adultes.*

CONTRAINTES DE L'ENVIRONNEMENT

La salle d'activités unique dans laquelle se trouvent plusieurs pôles d'intérêt peut disperser les enfants et rendre la surveillance plus difficile.

MOYENS

Jeux d'imitation,

Jeux d'éveil,

Matériel de motricité (modules en mousse, voitures, motos,...),

Matériel pédagogique, livres,

Le personnel encadré par l'éducatrice de jeunes enfants.

DEROULEMENT

En fonction des envies et des besoins des enfants, ce moment peut se répéter plusieurs fois dans la même journée.

Les jouets sont classés et rangés par catégorie.

Ils sont mis en place par l'équipe du matin.

Le type de jouets varie pour éviter la monotonie.

Les jouets sont rangés en respectant les boîtes d'origine avant de passer à une autre activité pour éviter les mélanges. Le rangement peut être une activité en soi très intéressante avec les enfants.

L'ENTRETIEN DES JOUETS

Les jouets réservés aux plus petits passent au lave-linge 1 fois/semaine.

Les autres jouets sont lavés pendant les vacances avec une solution détergente/désinfectante. Plus si besoin (jouets souillés, maladie contagieuse,...).

LES ACTIVITES DIRIGÉES

DEFINITION

Moment dans la journée où les enfants sont invités à participer à une activité qui développera leur imagination, leur créativité, leur dextérité.

CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION

Enfants de 18 mois à 6 ans.

BESOINS

*Manipulation des objets,
Attention,
Créativité,
Imagination,
Langage.*

ENJEUX

Canalisation de l'attention des enfants pendant un temps donné à la création.

REGLEMENTATION

Taux d'encadrement :

1 personne pour 5 enfants qui ne marchent pas ;

1 personne pour 8 enfants qui marchent.

OBJECTIF

Favoriser la créativité des enfants en même temps que le sens du partage et du respect des autres.

CONTRAINTES

Le multi-accueil permet les arrivées et les départs à tout moment et ceci peut gêner le déroulement d'une activité en cours (attention des enfants détournée, personnel qui doit se détacher du groupe pour aller accueillir un enfant,...).

Pas de planning d'activités établi à l'avance ce qui implique une improvisation fréquente.

MOYENS

Matériel pédagogique (crayons de couleurs, peintures, gommettes, pâte à sel, pâte à modeler) ;

Atelier cuisine, jardinage ;

Livres, CD de comptines, marionnettes ;

Le personnel encadré par l'éducatrice de jeunes enfants.

DEROULEMENT

L'éducatrice de jeunes enfants débute l'activité dirigée dans la matinée. Chaque enfant passe environ 15 minutes à son activité s'il s'agit d'une activité manuelle. Il pourra reprendre chez lui l'objet réalisé qu'il montrera à ses parents ou l'activité sera exposée dans le couloir de la structure et restituée ultérieurement aux parents.

S'il s'agit d'une activité collective comme la lecture, l'écoute de musique ou de comptines, l'animation à l'aide de marionnettes, sa durée peut alors aller jusqu'à 30 minutes.

Lors de l'atelier cuisine, les enfants aident à la préparation d'un gâteau à l'occasion de l'anniversaire d'un camarade ou de la pâte à crêpe par exemple.

Chaque année, un thème différent est choisi par l'ensemble de l'équipe pour son projet pédagogique. Il établit un programme et un fil conducteur tout au long de l'année pour les activités manuelles mais aussi pour les sorties ou les spectacles avec des intervenants extérieurs.

L'ACCUEIL D'UN ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP OU SOUFFRANT D'UNE MALADIE CHRONIQUE

Afin de lutter contre l'exclusion et d'intégrer au mieux ces enfants, un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.) peut être signé entre les différents partenaires (parents, médecin traitant, médecin et directrice de la structure, le personnel, les différents professionnels de santé intervenant auprès de l'enfant).

Ce P.A.I. dit pourquoi, comment et par qui faire les différents soins ou activités. (voir en annexe)

La collaboration avec des partenaires tels que les CAMPS, le SESSAD, le Pôle Ressources Handicap (Gamins Exceptionnels) est utile pour dédramatiser certaines situations et aider parfois certains parents à franchir la porte de notre multi-accueil.

Accueillir ces enfants dans un milieu ordinaire peut en effet les aider à progresser dans leurs acquisitions et montre aux parents qu'ils y ont leur place.

COMMENT ?

Après un premier contact téléphonique, un rendez-vous est organisé pour expliquer le fonctionnement de la structure comme pour toute inscription. Un point est fait également sur la situation vécue par l'enfant (habitudes de vie à domicile, soins, séances de rééducation).

Des propositions d'aménagement sont faites (espace de vie, mobilier).

Les parents ont la possibilité de fournir du matériel spécifique.

Les créneaux horaires sont aussi analysés pour correspondre au mieux aux besoins de la famille et aux possibilités d'encadrement de la structure.

La période d'adaptation peut être plus longue.

Des contacts téléphoniques ou des visites avec les professionnels de santé peuvent être organisés pour faire le point régulièrement sur la situation de l'enfant.

Le Pôle Ressources Handicap propose des malles pédagogiques pour venir en aide à l'équipe.

POURQUOI ?

D'abord pour l'enfant qui va puiser des ressources dans les divers contacts et qui va progresser suite à ces stimulations ;

Il y a aussi un intérêt pour la famille qui peut trouver de l'aide face à une fatigue physique et morale. Elle se sentira moins marginalisée ;

Les professionnels peuvent autour d'une réflexion en équipe, enrichir leurs pratiques ;

Les autres enfants apprennent à vivre avec la différence, à respecter et à s'ouvrir aux autres et à développer l'entraide.

ACTIVITES ET TEMPS RESERVES AUX ENFANTS DE 4/6 ANS

Les enfants de 4 à 6 ans sont en grande majorité scolarisés en école maternelle et ne fréquentent la structure qu'en périscolaire ou le mercredi et pendant les vacances scolaires.

Cependant, certains enfants ayant un problème d'intégration à l'école, d'acquisition de la propreté, de comportement, peuvent être sur avis médical dirigé vers un établissement comme le notre. C'est en effet un bon moyen de le laisser évoluer à son rythme tout en gardant contact avec d'autres enfants.

En accord et en partenariat avec les parents, il sera discuté de la raison et des modalités de cette prise en charge particulière (P.A.I.). Régulièrement une évaluation des progrès de l'enfant sera faite avec les parents et le médecin qui aura conseillé cette prise en charge.

Un travail avec l'école maternelle peut également être envisagé pour que l'enfant retrouve contact avec le milieu scolaire en douceur.

DEFINITION DE LA PLACE DES FAMILLES ET DE LEUR PARTICIPATION A LA VIE DE L'ETABLISSEMENT

L'ACCES AU MULTI-ACCUEIL

Un parent ou accompagnant majeur peut entrer dans la structure lors de l'arrivée et du départ de l'enfant sous certaines conditions.

Les autres accompagnants sont priés d'attendre dans le hall d'entrée pour des raisons d'hygiène et de sécurité. Les frères et sœurs y trouveront des jeux pour réduire le temps d'attente.

L'INFORMATION DES PARENTS

Les familles sont prévenues de toute modification de fonctionnement par des notes écrites ou par le biais d'un entretien avec la responsable.

Pour les transmissions des informations concernant les enfants pendant le temps d'accueil, une pochette plastifiée est créée à leur nom et chaque jour une fiche est remplie. Cette fiche reprend les éléments importants (repas, siestes, changes ou passages aux toilettes, activités réalisées, événements particuliers ou problèmes de santé). Voir annexe.

Chaque mois, la responsable y glisse la facture.

Ces fiches sont une trace de l'accueil des enfants mais ne remplacent en aucun cas les échanges verbaux entre les parents et le personnel.

LA PARTICIPATION DES PARENTS

Il faut insister sur l'importance de la phase d'adaptation pour assurer un accueil de qualité et serein.

Il n'y a pas de conseil de parents mais toutes les remarques sont retenues et analysées et peuvent être à l'origine d'aménagements.

Chaque année, les parents sont conviés à assister et participer à une action d'éducation à la santé organisée par des étudiantes infirmières-puéricultrices dans le cadre de leur formation. Les sujets sont variés tels que l'alimentation, l'acquisition de la propreté, les dents, les jeux, l'agressivité,...

L'IMPLICATION DES PARENTS

Lors des sorties (visites ou spectacles), certains parents en fonction de leur disponibilité peuvent accompagner leur enfant. Les autres enfants sont pris en charge par le personnel.

En fonction des compétences de chacun, il est possible de solliciter des parents :

Par exemple, une maman en formation de sophrologie a proposé de donner des informations à l'équipe lors d'une réunion pédagogique.

Nous planifions 2 à 3 réunions pédagogiques par an.

Une autre maman d'origine africaine a fait plusieurs démonstrations de portage des bébés.

L'ACCESSIBILITE AUX FAMILLES FRAGILISEES

Il faut rappeler que l'activité professionnelle n'est en aucun cas un critère dans l'attribution des places en accueil régulier.

Pour assurer une mixité sociale, la structure accueille un minimum de 10% de familles dont le tarif est inférieur à 1 euro.

L'accueil des familles en parcours d'insertion professionnelle est prévu et le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) ou tout autre organisme peut contacter la responsable et organiser l'accueil d'un enfant pour faciliter les démarches de recherche d'emploi. Le règlement de fonctionnement prévoit une place réservée à cet effet.

Enfin, pour lutter contre toute ségrégation ou exclusion, une charte de la laïcité est affichée et appliquée (annexe). Une lecture en est faite au personnel lors des journées pédagogiques pour en rappeler les principes fondamentaux.

MODALITES DES RELATIONS AVEC LES ORGANISMES EXTERIEURS

Partenaires :

1/ La Mairie : Monsieur le Maire ainsi que le Conseil Municipal contrôlent et valident les propositions d'évolution de la structure.

Ils permettent avec des moyens financiers et humains de mettre en place les différents projets;

2/ Le Conseil Départemental : Monsieur le Président du Conseil Départemental valide et fixe les modalités d'autorisation de fonctionnement de la structure;

3/ La Caisse d'Allocations Familiales : De part le Contrat Enfance Jeunesse signé avec la commune, un partenariat est instauré et par convention, une aide financière est attribuée à la commune en matière de Petite Enfance pour mettre à jour les différents projets. De fréquentes réunions sont organisées pour l'évolution et le suivi de cette collaboration ;

4/ Les organismes tels que les services de PMI, les CAMPS, le CCAS avec qui nous oeuvrons pour organiser les accueils particuliers ;

5/ Les écoles, lycées, instituts de formations avec qui nous planifions les stages ;

6/ Les divers fournisseurs.

Le projet d'établissement ou de service et le règlement de fonctionnement sont transmis au Président du Conseil Départemental ainsi qu'aux services d'action sociale de la CAF après leur adoption définitive. Ils sont affichés dans un lieu de l'établissement ou du service accessible aux familles (cf art.180-12 Décret Août 2000).

Fait à Barlin

Le :

*Le gestionnaire : Monsieur Gérard Paillard
Maire de Barlin*

Le responsable de la structure : Madame Nathalie Horen

ANNEXES

Profils de poste :

1/L'infirmière-puéricultrice responsable de structure ;

2/L'éducatrice de jeunes enfants ;

3/L'auxiliaire de puériculture et l'aide auxiliaire de puériculture ;

4/L'agent d'entretien.

Plan de la structure.

Fiche de transmissions

Projet d'Accueil Individualisé

Charte de la laïcité